

**Vingtième session**

La Haye, 6-11 décembre 2021

**Septième élection des membres du Conseil de direction du  
Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes****Note du Secrétariat**

1. Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour, et de leurs familles, a été créé par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.6 du 9 septembre 2002. Le mandat du Conseil de direction figure dans l'annexe à la résolution.

2. La procédure de présentation des candidatures à l'élection et d'élection des cinq membres du Conseil de direction a été établie par l'Assemblée des États Parties dans sa résolution ICC-ASP/1/Res.7 du 9 septembre 2002. Conformément au paragraphe 6 de cette résolution, il doit être précisé dans chaque dossier de candidature de quelle manière le candidat remplit les exigences énoncées au paragraphe 1 de la résolution, c'est-à-dire qu'il soit choisi parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et ayant une compétence reconnue au niveau international en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.

3. Conformément au paragraphe 8 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, chaque groupe régionale dispose d'un siège au Conseil.

4. Conformément au paragraphe 10 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, tout sera mis en œuvre pour que les membres du Conseil de direction soient élus par consensus. En l'absence d'un consensus, l'élection a lieu au scrutin secret. Cette condition peut être levée si le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, ou dans le cas des candidatures soutenues par les groupes régionaux respectifs, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

5. Le paragraphe 11 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 prévoit que, en cas d'égalité des voix pour un siège restant à pourvoir, il est procédé à un scrutin restreint limité à ceux des candidats qui ont obtenu un nombre égal de voix.

6. Le paragraphe 12 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7 dispose qu'est élu le candidat de chaque groupe qui obtient le plus grand nombre de voix et la majorité des deux tiers des États Parties présents et votants, sous réserve que la majorité absolue des États Parties constitue le quorum exigé pour le scrutin.

7. À sa quatrième séance, tenue le 2 juin 2021, le Bureau de l'Assemblée des États Parties a décidé que la période de présentation des candidatures pour la septième élection de membres du Conseil de direction s'ouvrirait le 7 juin et s'achèverait le 29 août 2021. À la fin de cette période, les conditions minimum de la présentation de candidatures à l'élection de membres du Conseil de direction n'avaient toujours pas été satisfaites. Conformément au paragraphe 4 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, le Président de l'Assemblée a décidé de proroger la période de présentation des candidatures de quatre semaines, jusqu'au 12 septembre 2021.

8. Au 12 septembre 2021, les cinq candidatures ci-après avaient été reçues :

*États d'Afrique :*

- M. Yillah, Ibrahim Sorie (Sierra Leone)

*États d'Asie et du Pacifique :*

- M. Belal, Sheikh Mohammed (Bangladesh)

*États d'Europe orientale :*

- M. Parmas, Andres (Estonie)

*Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes :*

- Mme Tarávez Mirabal, Minerva Josefina (République dominicaine)

*États d'Europe occidentale et autres États :*

- M. Kelly, Kevin (Irlande)

9. Conformément au paragraphe 7 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, les informations relatives aux candidats figurent en annexe du présent document.

## **Annexe**

### **Liste alphabétique des candidats (avec l'exposé de leurs qualifications)**

#### *Table des matières*

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Page</i>
1. Belal, Sheikh Mohammed (Bangladesh) .....	3
2. Kelly, Kevin (Irlande).....	8
3. Parmas, Andres (Estonie) .....	10
4. Tavárez Mirabal, Minerva Josefina (République dominicaine).....	15
5. Yillah, Ibrahim Sorie (Sierra Leone) .....	21

## 1. Belal, Sheikh Mohammed (Bangladesh)

[Original : anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de la République populaire du Bangladesh aux Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et, se référant à sa note ICC-ASP/21/SP/54 du 30 août 2021, a l'honneur d'informer que le Gouvernement de la République populaire du Bangladesh a décidé de présenter la candidature de **Son Excellence Sheikh Mohammed Belal** pour un nouveau mandat de trois ans au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, au titre du groupe des États d'Asie et du Pacifique.

### Exposé des qualifications

Le présent exposé est soumis au titre du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative à la Procédure de présentation des candidatures à l'élection et d'élection des membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (ICC-ASP/1/Res.7), adoptée le 9 septembre 2002.

M. l'Ambassadeur Sheikh Mohammed Belal satisfait pleinement aux critères de désignation énoncés au paragraphe 1 de la résolution susmentionnée : « les candidats [doivent] jouir d'une haute considération morale, est connue pour son impartialité et intégrité, et a une grande expérience en matière d'assistance aux victimes de crimes graves. »

M. l'Ambassadeur Belal a été élu en décembre 2018 à l'un des cinq sièges du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes au titre du groupe des États d'Asie et du Pacifique. Au cours de son premier mandat, l'Ambassadeur Belal a travaillé sur de nombreuses questions, notamment, mais sans s'y limiter, en tant que point focal du Conseil de direction sur les sujets relatifs au mécanisme d'examen en cours. Cet exercice devrait permettre de mettre l'accent sur les questions relatives aux victimes et à la restauration de la dignité et de la sécurité pour toutes les victimes dans le monde, notamment celles de la région de l'Asie et du Pacifique. De tels exercices ont sans aucun doute aidé l'Ambassadeur Belal à approfondir sa connaissance et sa compréhension du cadre instauré par le Statut de Rome et de sa mise en œuvre au niveau mondial.

M. l'Ambassadeur Belal a été amené à traiter de questions de droit humanitaire pendant une grande partie de sa carrière et a une expérience significative de la mise en œuvre des réparations en faveur des victimes par le Fonds. En outre, l'Ambassadeur Belal a également été gestionnaire d'un fonds dont les membres sont issus du monde entier, ce qui lui permet de s'acquitter du rôle du Fonds en sensibilisant le secteur public et le secteur privé à la collecte de fonds. Fort d'une expérience significative dans les sphères diplomatiques et financières, M. l'Ambassadeur Belal devrait apporter une contribution supplémentaire au cours de son second mandat.

Suite à l'obtention de sa Maîtrise en administration publique de l'Université de Harvard (États-Unis) en 2012, M. Belal a consacré sa carrière à représenter le Bangladesh sur le plan diplomatique, dans le domaine du désarmement et pour obtenir justice pour les victimes. Son action pour la paix et la justice a connu un tournant majeur lorsqu'il a été nommé Ambassadeur du Bangladesh aux Pays-Bas et qu'il s'est installé à La Haye, la ville de la paix et de la justice en avril 2014.

En sa qualité d'Ambassadeur du Bangladesh aux Pays-Bas, M. Belal a occupé les fonctions de Représentant permanent du Bangladesh à la Cour pénale internationale (CPI), à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à la Cour permanente d'arbitrage (CPA), au Fonds commun pour les produits de base (FCPB), etc.

En décembre 2020, l'Ambassadeur Belal a été élu Directeur général du Fonds commun pour les produits de base parmi un panel de six candidats. Le Fonds commun pour

les produits de base est une organisation financière internationale dont la mission est de réduire la pauvreté dans le monde. Dès son entrée en fonction, l'Ambassadeur Belal a sollicité l'approbation du Conseil de direction pour poursuivre ses fonctions à titre gracieux en tant que membre du Fonds au profit des victimes, autorisation qu'il immédiatement obtenue.

M. l'Ambassadeur Belal a représenté le Bangladesh lors des pourparlers historiques de paix concernant les litiges maritimes avec l'Inde devant la Cour permanente d'arbitrage et a mené le processus qui a permis de déboucher sur un accès maritime du Bangladesh et de changer à jamais l'histoire maritime du pays. Dès lors, M. l'Ambassadeur Belal n'a cessé de s'engager publiquement pour souligner l'importance de trouver des solutions pacifiques aux litiges et de favoriser la voie diplomatique.

Pendant son mandat d'Ambassadeur du Bangladesh aux Pays-Bas, M. Belal a été élu à la tête du Conseil exécutif de l'OIAC pour la période 2017-2018. C'est la première fois depuis la création de l'organisation, plus de 20 ans plus tôt, qu'un ressortissant du Bangladesh a occupé de telles fonctions. Malgré la complexité de la situation due à la guerre civile en Syrie et aux soupçons d'utilisation d'armes chimiques dans plusieurs pays, M. Belal a mené les travaux de l'organe de direction de l'OIAC avec le plus grand professionnalisme et la plus grande sincérité.

À la satisfaction de toutes les parties concernées, M. l'Ambassadeur Belal a supervisé le processus de nomination de l'actuel Directeur général de l'OIAC, qui n'a lieu que tous les huit ans. Son approche innovante, calme et ouverte a permis de mener à bien cette tâche plutôt délicate dans les meilleurs délais. Le mandat à la tête du Conseil exécutif de M. Belal a été marqué par sa capacité à engager la quasi-totalité des 193 États Parties dans les travaux de l'OIAC, malgré un mandat visant à diriger le travail des 41 membres composant le Conseil exécutif.

Toujours à l'affût des dernières innovations et de toute idée novatrice, M. Belal s'est toujours engagé à maintenir le dialogue et à poursuivre la négociation avec toutes les parties prenantes afin de favoriser la culture du consensus au sein de l'organisation. Au-delà de ses fonctions de Président du Conseil exécutif, M. Belal a également occupé la présidence du Comité d'accréditation de la Conférence des États Parties, la vice-présidence de la Conférence des États Parties de l'OIAC, ainsi que la vice-présidence du Conseil de gouvernance du Fonds commun pour les produits de base.

Dans le cadre des actions qu'il a menées au sein de la Cour, M. Belal n'a cessé de porter la voix et de militer pour la cause des victimes. C'est probablement la raison pour laquelle le Bureau l'a nommé « Facilitateur pour le Fonds au profit des victimes » pour la période 2015-2016. M. l'Ambassadeur Belal a également été récemment membre du groupe d'Ambassadeurs nommé par le Président de l'Assemblée des États Parties, dont le mandat était de désigner le chef du Mécanisme indépendant de contrôle de la CPI.

Durant son mandat au sein du Fonds au profit des victimes, M. Belal n'a cessé de promouvoir une approche innovante dans la collecte de fonds et a en permanence joué un rôle de catalyseur en la matière, aussi bien dans les sphères publiques que privées. M. Belal est un fervent partisan d'une approche sincère, aussi étonnante soit-elle initialement. Étant donné l'expérience acquise à Washington dans le cadre de ses fonctions d'Ambassadeur adjoint du Bangladesh auprès des États-Unis d'Amérique, M. Belal est, non seulement au fait de la culture de la collecte de fonds outre-Atlantique, mais également resté en contact avec un nombre significatif de spécialistes nord-américains de la collecte de fonds. Cette expertise devrait permettre dans les années qui viennent de soutenir de façon notable la démarche en matière de collecte de fonds du Fonds au profit des victimes.

L'engagement de M. Belal aux côtés des victimes va au-delà d'une simple expérience personnelle. Compte tenu de son éducation, au tout début de l'indépendance du Bangladesh et suite à une guerre sanglante et à un génocide, M. l'Ambassadeur Belal a fait sienne la cause des victimes. C'est pour soutenir cette conviction et cette volonté de faire bouger les choses que M. Belal a représenté le Bangladesh à toutes les sessions de l'Assemblée des États Parties du Statut de Rome de 2015 à 2020. Il a également soutenu la cause d'une représentation

géographique équitable et la parité hommes-femmes au sein de la Cour, mais cela ne s'est pas arrêté à cela. Au cours de son mandat, le Bangladesh a été élu, pour la première fois de son histoire au Bureau de l'Assemblée, lors de sa dix-huitième session en 2017.

Avant son arrivée à La Haye, M. Belal a occupé les fonctions de Directeur général au sein du Ministère des affaires étrangères du Bangladesh, son périmètre d'action s'étendant à l'Est de l'Asie et au Pacifique. Dans le cadre de ses fonctions, M. Belal a joué un rôle déterminant et été le fer de lance de son pays auprès d'un nombre important de pays, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République populaire de Chine, la République de Corée, la République démocratique de Corée, le Japon et un certain nombre de pays insulaires du Pacifique. Parallèlement à cela, M. Belal a également été le contact privilégié entre le Gouvernement du Bangladesh et différentes organisations régionales et internationales. Durant cette période, M. Belal a dirigé la délégation de son pays au sein d'un certain nombre d'organisations régionales et internationales.

En dépit des nombreux engagements liés à ses fonctions actuelles, M. Belal poursuit son action bénévole en tant que Président de l'Association des anciens élèves de l'Institut des sciences forestières et environnementales (*Institute of Forestry and Environmental Sciences* ou IFESCU), de l'Université de Chittagong dans son pays natal. Compte tenu de ses qualités en matière de gestion et de collecte de fonds, M. l'Ambassadeur Belal a contribué à la création du tout premier centre de ressources pour le développement des étudiants de son Institut et s'est assuré que les nouveaux étudiants soient mieux armés pour relever les défis liés au changement climatique auquel doivent faire face des pays comme le Bangladesh.

Dans le cadre de son action bénévole en tant que Directeur du « *Center for Asia Leadership* » de l'Université de Harvard (États-Unis), M. Belal a joué un rôle déterminant dans l'organisation d'échanges réguliers entre les étudiants et les membres de l'Université de Harvard et du Bangladesh. En tant que membre actif de l'Université de Harvard et d'autres universités, M. Belal dispose d'un vaste réseau d'amis et de confrères aux quatre coins du monde. M. l'Ambassadeur Belal se réjouit de mettre ce réseau au service du Fonds au profit des victimes afin de venir en aide à tous ceux qui souhaitent apporter du réconfort aux victimes.

#### **Informations personnelles**

Nom : Sheikh Mohammed Belal

Lieu et date de naissance : Chittagong, Bangladesh, 5 octobre 1964

État civil : Marié, deux enfants

Nationalité : bangladaise

Profession : Diplomate et fonctionnaire international

#### **Formation universitaire :**

2012 : Maîtrise en administration publique, Harvard Kennedy School, États-Unis.

1995 : Maîtrise en relations extérieures et commerce international, Université Monash, Australie

1990 : Licence en sciences forestières, Université de Chittagong, Bangladesh

#### **Profil**

- Fervent défenseur de « l'humanité d'abord » et engagé dans la lutte contre la pauvreté dans le monde.
- Diplomate et fonctionnaire international, avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la diplomatie, du commerce, des affaires, du désarmement, de la paix et de la justice.
- Militant passionné en faveur de la justice, de l'état de droit et des droits de l'homme.
- Spécialiste de la médiation avec d'excellentes qualités de négociateur.
- Dirigeant aux compétences reconnues dans l'encadrement innovant et créatif d'équipe.
- Diplomate et expert en économie avec des compétences en entrepreneuriat dans les secteurs public et privé.
- Militant en faveur de l'environnement dont l'objectif est de renforcer les compétences nécessaires pour relever les défis qu'implique le changement climatique.
- Partisan d'une représentation géographique équitable et d'une parité hommes-femmes dans

toutes les organisations.

- Ardent défenseur des mécanismes judiciaires internationaux et de la coopération entre les États afin de faire comparaître les auteurs de crimes devant la justice et de garantir que justice soit rendue aux victimes.
- Partisan d'un monde interconnecté où la lutte contre la pauvreté relève de la responsabilité de tous.

### **Expérience professionnelle**

Depuis avril 2020 : Directeur général, Fonds commun pour les produits de base (FCPB), Amsterdam.

2014-2020

- Ambassadeur plénipotentiaire et extraordinaire aux Pays-Bas, Bosnie-Herzégovine et Croatie ; et en Pologne (arrivé à terme).
- Représentant permanent du Bangladesh auprès de toutes les institutions juridiques, notamment : la Cour pénale internationale (CPI), la Cour internationale de justice (CIJ) et la Cour permanente d'arbitrage (CPA), le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

2012-2013

Directeur général au sein du Ministère des affaires étrangères du Bangladesh pour l'Est de l'Asie et le Pacifique et point de contact du Bangladesh pour un certain nombre d'organisations régionales et internationales. Contribution à la promotion de la « connectivité » dans le cadre de la Politique étrangère du Bangladesh.

2011-2012

Participation à la Maîtrise d'administration publique de la Harvard Kennedy School (États-Unis).

2010-2011

Ambassadeur adjoint en Ouzbékistan avec accréditation simultanée au Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan. Supervision de l'accord bilatéral de plus de 1,5 milliard tout en incluant la notion de coton « propre » dans l'approvisionnement en matières premières.

2005-2010

Ambassadeur adjoint aux États-Unis d'Amérique. Point focal du Bangladesh au Capitole et dans les principaux *Think Tanks* de Washington DC. Représentant commercial lors de toutes les négociations commerciales. « Ministre de la communication » au sein de l'Ambassade.

2003-2005

Chef de Cabinet du Ministre des affaires étrangères du Bangladesh. Conseiller du Ministre sur toutes les questions diplomatiques et commerciales et présent, en tant que délégué et conseiller, lors de nombreuses conférences régionales et internationales, de séminaires et de visites bilatérales.

2000-2003

Conseiller à la Haute Commission du Bangladesh à Kuala Lumpur. Soutien à l'installation du tout premier système consulaire de paiement automatique destiné à toutes les ambassades bangladaises dans le monde.

1996-2000

Second/Premier Secrétaire au sein de la Haute Commission du Bangladesh en Australie. Organisation et mise en ligne du tout premier site Internet d'une ambassade bangladaise.

1995-1996

Maîtrise en relations extérieures et commerce international, Université Monash, Australie, avec mention très bien.

1991-1996

Formations au Bangladesh en tant que diplomate junior, puis collaboration au sein du Ministère des affaires étrangères avec participation au sein des Nations Unies, de l'ASACR et dans le cadre de dossiers juridiques et administratifs.

#### **Publications**

- « *Ganges Water Treaty: Water security for Bangladesh* » (Traité sur les eaux du Gange : de la sécurité de l'eau au Bangladesh), sujet de mémoire dans le cadre de la Maîtrise, Université du Bangladesh 1989.

- Rédacteur régulier au Diplomat Magazine, Diplomatic Affairs, Holland Times, etc.

#### **Conférence et activités universitaires internationales**

- Direction de la délégation/représentation du Bangladesh lors de plus d'une centaine de conférences et séminaires.

- Discours et déclarations officielles du Bangladesh dans des instances comme les Nations Unies, le Forum Bangladesh/Chine/Inde/Myanmar pour la coopération régionale, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), l'Assemblée des États Parties de la CPI, l'OIAC, la CPA, le FCPB, etc.

- Interventions publiques régulières sur des questions relatives à la pauvreté et à la restauration de la dignité.

#### **Affiliations et titres honorifiques**

- Bourse Mason pour la Maîtrise d'administration publique, Université de Harvard, États-Unis.
- Bourse de l'Agence australienne pour le développement international, Université Monash, Australie.
- Membre de l'Association du service extérieur du Bangladesh.
- Président de l'Association des anciens élèves, Institut des sciences forestières et environnementales (IAA).
- Membre à vie de l'Association des anciens élèves (IAA).

#### **Langues**

Excellente connaissance et maîtrise de l'anglais et du bengali.

Bonne connaissance de l'urdu, de l'hindi et du malais bahasa.

#### **Loisirs**

Lecture, cricket, football, football américain, voyages et activités à caractère altruiste.

## 2. Kelly, Kevin (Irlande)

[Original : anglais]

### Note verbale

L'Ambassade d'Irlande auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note ICC-ASP/20/SP/38 du 3 juin 2021, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement irlandais a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Kevin Kelly à l'élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, laquelle se tiendra lors de la vingtième session de l'Assemblée des États Parties à La Haye du 6 au 11 décembre 2021.

Le Gouvernement irlandais considère que l'Ambassadeur Kevin Kelly remplit pleinement les conditions énoncées au paragraphe I de la résolution ICC-ASP/1/Res.7. Il s'agit d'un candidat jouissant de la plus haute moralité, réputé pour son impartialité et son intégrité et possédant une expérience et des compétences en matière d'assistance aux victimes de crimes graves. L'Ambassadeur Kelly a occupé des postes de direction dans des environnements fragiles affectés par des conflits en Afrique dans le cadre de ses fonctions au ministère irlandais des Affaires étrangères, à la Banque mondiale et dans des ONG internationales. Il a défendu les droits des victimes de crimes internationaux en tant qu'ambassadeur d'Irlande en Ouganda, où il a participé à la Conférence de révision de Kampala, et en tant qu'ambassadeur auprès de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale à La Haye, où il a veillé à ce que les victimes soient au cœur de l'engagement de l'Irlande auprès de la Cour. L'Irlande a l'honneur de joindre à la présente un résumé des qualifications et un curriculum vitae de l'Ambassadeur Kevin Kelly.

### Exposé des qualifications

Avec une carrière de plus de trente ans dans les affaires internationales, dont plus de vingt ans passés au ministère des Affaires étrangères, l'Ambassadeur Kevin Kelly possède l'expérience et les qualifications requises pour satisfaire à la grande majorité des critères d'éligibilité au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Les études universitaires (de niveau maîtrise) de l'Ambassadeur Kelly à l'University College Dublin et à la faculté de droit de la Queens University, associées à son engagement pratique au cours des cinq dernières années en tant qu'ambassadeur d'Irlande auprès de l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale à La Haye, ont approfondi la connaissance et la compréhension du cadre du Statut de Rome par l'intéressé.

L'intéressé a dirigé de nombreux projets et obtenu des résultats dans de vastes domaines relevant de la politique étrangère, de la paix et de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement, et ce aux niveaux les plus élevés, puisqu'il a participé en qualité d'ambassadeur et d'ambassadeur adjoint à des missions bilatérales de l'Irlande en Afrique et en Europe. Son expérience en qualité de directeur des affaires onusiennes, directeur de la résolution des conflits et directeur de l'aide humanitaire au ministère des Affaires étrangères lui a permis d'acquérir une expérience pratique répondant à la plupart des exigences du Conseil de direction. Ayant également occupé des postes de direction dans des environnements fragiles et affectés par des conflits en Afrique, au sein du gouvernement irlandais, de la Banque mondiale et d'ONG internationales, M. Kevin Kelly possède l'expérience institutionnelle requise pour s'acquitter des mandats du Fonds au profit des victimes.

M. Kevin Kelly était ambassadeur en Ouganda en 2010 lorsque la première Conférence de révision du Statut de Rome s'est tenue à Kampala, conférence au cours de laquelle l'Irlande a organisé un séminaire sur la coopération avec la Cour. Kevin Kelly était membre de la délégation irlandaise et, après la Conférence, il a continué à soutenir les efforts de l'Ouganda dans le domaine de la justice pénale internationale par le biais de la participation de l'Irlande au programme de renforcement des capacités multidonateurs pour le Secteur de la justice, du droit et de l'ordre (Justice Law and Order Sector ou JLOS).

Grâce à son expérience acquise en Ouganda, l'Ambassadeur Kelly était bien placé pour jouer un rôle de premier plan à La Haye au nom de l'Irlande en ce qui concerne la CPI, en s'appuyant sur la réputation déjà solide de son pays en tant que partisan de la Cour. En collaboration avec le siège, il a été décidé que les droits des victimes deviendraient une priorité essentielle de l'engagement de l'Irlande auprès de la CPI. L'Ambassadeur Kelly s'est engagé avec le Fonds d'affectation spéciale à parrainer et co-organiser des événements parallèles lors de trois conférences de l'Assemblée des États Parties à La Haye.

Sous la direction de M. Kelly, onze États Parties au Statut de Rome, ainsi que le Président de l'Assemblée des États Parties, ont entrepris une mission dans le nord de l'Ouganda entre le 19 et le 23 février 2018 afin d'évaluer l'impact et de promouvoir le travail du Fonds au profit des victimes. En cette année qui a marqué le 20<sup>e</sup> anniversaire du Statut de Rome, l'Irlande a pris l'initiative d'organiser cette visite afin de promouvoir le Fonds, mais aussi de contribuer à changer le narratif de la CPI en Afrique. La visite a été consacrée dans un premier temps à des réunions à Kampala, puis à une visite dans le nord de l'Ouganda où des dizaines de milliers de survivants des atrocités commises par l'Armée de résistance du Seigneur continuent d'essayer de surmonter leurs blessures physiques et psychologiques.

## Curriculum vitae

### Profil

M. Kevin Kelly quittera son poste actuel d'ambassadeur d'Irlande aux Pays-Bas le 10 septembre 2021, date à laquelle il retournera à Dublin pour assumer le rôle de directeur de la communication du ministère irlandais des Affaires étrangères.

Fort d'une carrière de plus de trente ans dans les affaires internationales, dont vingt passés au ministère des Affaires étrangères et du Commerce irlandais, M. Kelly a dirigé avec succès de nombreuses missions — touchant à la politique étrangère, à la paix et à la sécurité, à l'aide humanitaire et au développement — aux niveaux les plus élevés. Il a notamment occupé les postes suivants : ambassadeur et ambassadeur adjoint dans le cadre de missions bilatérales d'envergure en Europe et en Afrique ; directeur des unités opérationnelles du siège du ministère irlandais des Affaires étrangères ; responsable politique principal au sein de la Banque mondiale ; et diverses fonctions de direction dans des environnements fragiles affectés par des conflits en Afrique au sein d'ONG internationales.

M. Kelly dispose d'une vaste expérience en matière de planification stratégique et organisationnelle, de gestion d'équipes pluridisciplinaires et multiculturelles et d'exercice d'une discipline budgétaire stricte. Il allie de solides qualités de leadership à des compétences relationnelles et de travail d'équipe indispensables pour obtenir des résultats efficaces. En tant que négociateur expérimenté, M. Kelly a prouvé qu'il était capable d'initier et de conduire le changement et de proposer des solutions innovantes dans des environnements difficiles. Jouissant d'une capacité d'analyse politique hors pair, il est en mesure d'analyser des informations complexes, de tirer des conclusions et de communiquer clairement le message adéquat.

### Études et diplômes

Queens University Belfast School of Law (2012) Mastère en droit

**Thèse** : « Learning from Governance in Sub-Saharan Africa » [Les enseignements de la gouvernance en Afrique sub-saharienne]

University College Dublin (1992-1993) Diplôme : Mastère d'études sur l'égalité, **Thèse** : « Guilty Until Proven : Police Interrogation Procedures under Emergency Law Northern Ireland » [Coupable jusqu'à preuve du contraire : Procédures d'interrogatoire de la police sous la loi d'urgence en Irlande du Nord]

National University of Ireland,

St. Patrick's College of Education Dublin (1986-1989) Diplôme : Bachelor of Education, (B.Ed. Hons), licence en éducation et en anglais

Compétences linguistiques : anglais, irlandais, français (niveau avancé)

### 3. Parmas, Andres (Estonie)

[Original: anglais]

#### Note verbale

L'Ambassade de la République d'Estonie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, suite à la note ICC-ASP/20/SP/38 datée du 3 juin 2021, a l'honneur de l'informer de ce qui suit.

L'Ambassade informe le Secrétariat que le Gouvernement d'Estonie a décidé de proposer la candidature de M. Andres Parmas pour un renouvellement de son mandat de membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes lors des élections qui auront lieu au cours de la vingtième session de l'Assemblée des États Parties à La Haye du 6 au 11 décembre 2021.

L'Estonie considère que M. Andres Parmas satisfait pleinement aux dispositions du paragraphe 1 de la résolution ICC-ASP/1/Res.7, dans la mesure où il jouit de la plus haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et a une expérience avérée dans l'assistance aux victimes de crimes grave.

L'Estonie a l'honneur de joindre un exposé des qualifications et le curriculum vitae de M. Parmas. Le Gouvernement estonien serait extrêmement reconnaissant que le Bureau accorde son soutien précieux à la candidature de M. Andres Parmas aux fonctions de membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

#### Exposé des qualifications

Le présent exposé est soumis en vertu du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties portant sur la procédure de présentation des candidatures à l'élection des membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (ICC-ASP/1/Res.7).

M. Andres Parmas répond aux critères énoncés au paragraphe 1 de la résolution susmentionnée : il jouit de la plus haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et est compétent en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.

M. Parmas possède une vaste expérience professionnelle dans l'aide aux victimes de crimes graves, tant sur le plan politique que pratique.

Au cours de ses premiers mois en tant que membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, M. Parmas a contribué activement aux travaux dudit Conseil et estime que son rôle en tant que membre du Conseil possédant une solide expérience juridique est important pour la bonne réalisation de son mandat. M. Parmas est actuellement le point focal du Conseil dans l'affaire Ntaganda, où la soumission du plan de mise en œuvre des réparations est prévue pour septembre 2021. Il plaide en faveur d'un professionnalisme accru dans les travaux du Conseil, afin que celui-ci puisse mieux répondre aux attentes que les États Parties au Statut de Rome ont placées dans le Fonds. M. Parmas offre ses services au Fonds afin de formuler une position raisonnée sur les recommandations du rapport des experts relatif au Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

En sa qualité de Procureur général d'Estonie, l'une de ses tâches principales est de traiter les questions relatives aux problèmes des victimes de crimes. Il dirige l'élaboration des politiques relatives à la participation des victimes à la procédure pénale, à leur accès aux services de secours, à l'assistance mise à leur disposition, etc. Afin de promouvoir les intérêts des victimes, M. Parmas a conclu, à l'automne 2020, un accord avec l'Association du Barreau estonien au nom du Bureau du Procureur afin d'impliquer les victimes de crimes dans la phase de l'enquête criminelle. Un procureur spécialisé dans les mineurs et le traitement des victimes a été nommé au sein du Bureau du Procureur. Il met également l'accent sur une collaboration inter-agences plus pertinente aux fins de promouvoir les droits des victimes. Afin de connaître le niveau de services du Bureau du Procureur et ses éventuelles lacunes, la satisfaction des victimes concernant les services et l'assistance dont elles bénéficient au cours de la procédure pénale est constamment recueillie et évaluée. M. Parmas prône également

une sensibilisation active des victimes. Il travaille actuellement sur des méthodes innovantes et efficaces visant à mieux prendre en considération les besoins des victimes de crimes. C'est ainsi que, par exemple, des méthodes de justice réparatrice sont, sous son égide, introduites au sein du Bureau du Procureur. M. Parmas est membre du Conseil estonien pour la prévention de la criminalité, qui a placé l'assistance des victimes de crimes au cœur de ses travaux.

Nommé juge sur la liste de réserve pour les Chambres spécialisées du Kosovo, M. Parmas a participé activement à la mise en place du cadre réglementaire et des normes relatives à la participation des victimes à la procédure desdites chambres. En 2013-2014, M. Parmas a travaillé en tant que juriste d'EULEX dans les tribunaux du Kosovo, où il a notamment collaboré avec les représentants des victimes de violations graves du droit humanitaire international et de crimes contre l'humanité dans le cadre des procédures pénales en cours.

Outre les activités susmentionnées, il convient de souligner également que M. Parmas a enseigné le droit pénal à l'Université de Tartu. Dans le cadre des cours qu'il a dispensés sur la politique pénale et le droit pénal international, il a ainsi abordé en profondeur les questions relatives aux intérêts des victimes. Lors de ses nombreuses interventions dans le cadre de séminaires et de conférences, M. Parmas a largement contribué à sensibiliser les magistrats et les militaires estoniens au droit international humanitaire. Il a également été membre de la délégation estonienne lors des dix-septième et dix-huitième sessions de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale en 2018 et 2019, respectivement.

En 2012, il a également participé à la réforme des normes pour la lutte contre la traite des êtres humains dans le code pénal estonien.

Le Conseil de direction d'affectation spéciale du Fonds au profit des victimes ne compte que cinq membres, mais ses tâches sont multiples : orienter les activités du Fonds et l'allocation de ses ressources, coordonner et superviser les projets d'assistance. Le Conseil rend compte de ses activités à l'Assemblée des États Parties. Il serait également souhaitable que les membres du Conseil puissent exercer des fonctions de représentation et contribuer à la collecte de fonds pour le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. C'est pourquoi le Conseil devrait au moins essayer de disposer de membres avec différentes qualifications. M. Parmas est un candidat éligible pour le Conseil du Fonds en raison de son expertise en droit pénal et en droit pénal international, mais aussi en raison de ses compétences d'encadrement obtenues en sa qualité de Procureur général d'Estonie et de sa vaste expérience de travail dans différents contextes internationaux.

Aucune affiliation ou aucun engagement ne saurait porter atteinte à l'impartialité ou à l'intégrité de M. Parmas s'il venait à siéger au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. À l'heure actuelle, M. Parmas n'est affilié à aucune organisation judiciaire internationale. Après sa nomination au poste de Procureur général d'Estonie, M. Parmas a dû démissionner de la liste de réserve des juges des Chambres spécialisées du Kosovo. Toutefois, ses fonctions de Procureur général ne constitue pas un obstacle, sur la forme ou sur le fond, pour siéger au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes.

Sur la base des considérations qui précèdent, l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome peut, en toute confiance, s'appuyer sur l'expérience et les connaissances de M. Andres Parmas pour pourvoir le poste au sein du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

## **Curriculum vitae**

### **Expérience professionnelle**

Mars 2021 – à ce jour	Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, membre du Conseil de direction
Février 2020 – à ce jour	Procureur général d'Estonie
Janvier 2017 – Mars 2020	Chambres spécialisées du Kosovo, Juge (de réserve)

Juin 2014 – Février 2020	Cour de circuit de Tallinn, Juge à la Chambre criminelle
Juin 2013 – Juin 2014	Mission « État de droit » de l'Union européenne au Kosovo (EULEX) Juriste à la Cour suprême du Kosovo / Cour d'appel
Septembre 2003 – à ce jour	Faculté de droit de l'Université de Tartu, chargé de cours de droit pénal
Janvier 2003 – Juin 2013	Cour suprême d'Estonie, conseiller de la Chambre criminelle
Septembre 1999 – Janvier 2003	Cour suprême d'Estonie, avocat au service des informations juridiques

### Sélection de publications

1. Rapports des correspondants : Estonie. *Yearbook of International Humanitarian Law*, 2000. La Haye : T.M.C. Asser Institute. 2002, p. 484-490, en collaboration avec Tanel Kerikmäe.
2. *Inimsusevastased kuriteod rahvusvaheliste kriminaalkohtute käsitluses*. [Crimes contre l'humanité dans les tribunaux pénaux internationaux]. *Juridica* V/2002, p. 321-329.
3. *Karistusseadustikus sätestatud inimsusevastaste ja sõjakuritegude kuriteokoosseisude kooskõla vastavate kuritegude rahvusvahelises õiguses tunnustatud määratlustega*. [Concordance des définitions de crime de guerre et crime contre l'humanité dans le code pénal estonien et dans le droit international]. In *Recueil des jugements de la Cour suprême d'Estonie 2003*. Tallinn : Juura. 2004, p. 1592-1604.
4. Poursuite des crimes internationaux : l'Estonie. In *National Prosecution of International Crimes*. Nationale Strafverfolgung Völkerrechtlichen Verbrechen. Vol 5, Canada, Estonie, Grèce, Israël, États-Unis d'Amérique. A. Eser, U. Sieber, H. Kreicker (ed-s). Berlin : Duncker & Humblot, 2005, p. 89-188, en collaboration avec Tristan Ploom.
5. Élaborer la définition du crime de génocide par le biais de la législation pénale nationale. In *Festschrift in Honour of Raimo Lahti*, K. Nuotio (ed). Helsinki : Université d'Helsinki. 2007, p 61-73, en collaboration avec Jaan Sootak.
6. *Karistusõigus. Üldosa, koos J. Sootaki, E. Elkindi, P. Randma ja P. Pikamäega*. [Droit pénal : Partie générale, en collaboration avec J. Sootak, E. Elkind, P. Randma et P. Pikamäe]. Tallinn : Juura, 2010, p. 800
7. *Karistusjärgne kinnipidamine põhiseaduse vastane, mis saab edasi?* [Détenion inconstitutionnelle après exécution de la peine : quelle est la prochaine étape ?] *RiTo* 25, 2011, lk 86-94, en collaboration avec Rauno Kiris.
8. Rapport sur l'Estonie. In : *Außerprozessuale Erhebung der Beweisen und Verwertung dieser Beweisen im Strafprozess* [Collecte extraprocédurale d'éléments de preuve et utilisation des dits éléments dans la procédure pénale]. P. Hofmanski, (ed), en collaboration avec E. Kergandberg (Krakow, Munich : C.H. Beck, 2015).
9. Rapport sur l'Estonie. In : *The Crime of Aggression: A Commentary*. C. Kress, S. Barriga (ed-s). (Cambridge : Cambridge University Press, 2017).
10. *Karistusõigus. Üldosa, II väljaanne koos J. Sootaki, E. Elkindi, P. Randma ja P. Pikamäega*. [Droit pénal : Partie générale, 2<sup>e</sup> édition, en collaboration avec J. Sootak, E. Elkind, P. Randma et P. Pikamäe]. Tallinn : Juura, 2018, p. 682
11. *Application of domestic criminal statutes in regard of international crimes*. *Baltic Yearbook of International Law* Vol 17 (2019).

12. *Responsibility of the superior according to Estonian Penal law and its compliance with International law*. *Juridica International* Vol 28 (2019).

13. *VIII peatükk. Inimsuse ja rahvusvahelise julgeoleku vastased süüteoed. Karistusseadustik. Kommenteeritud väljaanne*. [Chapitre VIII. Crimes contre l'humanité et sécurité internationale. In : Code pénal. Un commentaire] J. Sootak et P. Pikamäe (ed-s). (Tallinn : Juura, 2021), en collaboration avec J. Tehver.

### Sélection de documents de conférence

Juillet 2005	Crimes contre l'humanité : Dogme et analyse des affaires respectives dans les tribunaux estoniens, Académie d'été baltique sur le droit humanitaire international, Jäneda, Croix Rouge estonienne
Octobre 2007	Mise en œuvre des normes du droit pénal international dans la législation estonienne, Séminaire régional du CICR sur le rôle du pouvoir judiciaire dans la mise en œuvre du droit international humanitaire, Budapest, Hongrie
Août 2010	Principes de compétence en droit pénal estonien, groupe de travail scientifique international sur les conflits de compétence pénale dans les affaires de crime organisé, Osnabrück, Allemagne
Octobre 2012	Perspectives des politiques de condamnation, 32 <sup>es</sup> journées des avocats estoniens, Tartu, Estonie
Octobre 2016	Limites du droit pénal international, 34 <sup>es</sup> journées des avocats estoniens, Tartu, Estonie
Novembre 2018	Application de la législation pénale nationale en matière de crimes internationaux, Conférence internationale sur les questions d'actualité relatives au crime de génocide et à la protection des droits de l'homme, Université d'État de Sukhumi, Tbilissi, Géorgie
Mai 2020	Court délai de prescription pour les infractions pénales avec quelques motifs d'extension – la perspective de l'Estonie, Université européenne de Viadrina, Francfort, Allemagne

### Organisations professionnelles

2002 – à ce jour	Membre de la Société académique estonienne de droit
2007 – à ce jour	Membre de la Société <i>The Martens</i>
2017 – à ce jour	Membre de l' <i>Arbeitskreis Völkerstrafrecht</i> [groupe de travail de droit pénal international]

### Formation

2002 – 2005	Faculté de droit de l'Université de Tartu, <i>mag. iur.</i>
1996 – 2002	Faculté de droit de l'Université de Tartu, B.A. (droit)
1984 – 1995	Lycée 3 de Tartu

### Langues

Estonien – langue maternelle

Anglais – avancé

Allemand – avancé

Russe – intermédiaire

Français – élémentaire

## 4. Tavárez Mirabal, Minerva Josefina (République dominicaine)

[Original : anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de la République dominicaine au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note ICC-ASP/20/SP/38 en date du 3 juin 2021, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement dominicain a décidé de présenter la candidature de **Mme Minerva Josefina (Minou) Tavárez Mirabal** à sa réélection au poste de membre du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes lors des élections qui doivent se tenir à la vingtième session de l'Assemblée des États Parties à La Haye, du 6 au 11 décembre 2021.

Le Gouvernement dominicain considère que Mme Minerva Josefina (Minou) Tavárez Mirabal satisfait pleinement aux exigences définies au paragraphe I de la résolution ICC-ASP/1/Res.7. Elle jouit de la plus haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité et possède une expérience et des compétences en matière d'assistance aux victimes de crimes graves.

Mme Tavárez Mirabal est philologue et une personnalité politique reconnue, dans son pays et à travers le monde, en raison de son engagement en faveur de la démocratie, de la justice, de la défense des droits de l'homme et de la lutte pour l'égalité et la non-discrimination. Le 25 novembre 1960, sa mère, Minerva Mirabal, et ses tantes, Patria et María Teresa Mirabal, militantes pour la démocratie, la liberté et les droits de l'homme, ont été assassinées. La condamnation générale des atrocités commises ce jour-là est concrétisée par la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 54/134 de 1999) de proclamer le 25 novembre *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*.

La présente candidature est proposée en considération des travaux remarquables conduits au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, où Mme Tavárez Mirabal a pourvu le poste représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes devenu vacant après le décès malheureux de M. Felipe Micheline (Uruguay) ; et des résultats produits dans le cadre de ses fonctions de Vice-chancelière de la République dominicaine et de parlementaire. Durant sa longue carrière de militante politique, elle a également démontré ses compétences pour l'encadrement et la communication, son engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité et ses capacités à lever des financements, à nouer des alliances, à coordonner des travaux d'équipes et à négocier une série d'intérêts avec différents acteurs. Il importe de souligner de la même façon les travaux que Mme Tavárez Mirabal a conduits pendant 14 ans en faveur du Statut de Rome et du Fonds d'affectation spéciale de la Cour, en sa qualité de parlementaire dominicaine et de membre, puis de présidente, de l'*Action mondiale des parlementaires*.

La République dominicaine a l'honneur de joindre à la présente Note verbale l'exposé des qualifications et le curriculum vitae de Mme Tavárez Mirabal, et serait reconnaissante aux États Parties du Statut de Rome de bien vouloir appuyer sa réélection au poste de membre du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes.

### Exposé des qualifications

La République dominicaine présente la candidature à la réélection pour un second mandat de madame Minou Tavárez Mirabal au poste de membre du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (« le Fonds »), pour lequel elle a été élue par l'Assemblée en 2020 afin d'occuper le siège rendu vacant par la perte irréparable de M. Felipe Micheline (Uruguay) le 19 avril 2020 dernier. Comme son élection a démontré, elle remplit pleinement les qualifications de haute moralité, d'impartialité et d'intégrité requises pour remplir les buts et objectifs du Fonds dans le cadre du Statut de Rome, comme le stipulent les critères du paragraphe 1 de la résolution (ICC-ASP/1/Res.7) : « les candidats doivent être de la plus haute moralité, se distinguer par leur impartialité et leur intégrité et être compétents dans le domaine de l'assistance aux victimes de crimes graves ».

La poursuite du mandat de Minou Tavárez Mirabal à la FFBV permettra de donner une continuité aux efforts de renforcement du Fonds qu'elle a entrepris depuis son élection en 2020. Les éléments de son profil qui la qualifient pour ce poste sont intégrés ci-dessous, comme cela a été fait pour son processus d'élection.

Minerva Josefina Tavárez Mirabal, mieux connue sous le surnom « Minou », est philologue et femme politique dominicaine reconnue aux échelons national et international pour son engagement à l'égard de la démocratie, la justice, la défense des droits de la personne, la lutte pour l'égalité et la non-discrimination. Elle est née en 1956 sous le régime dictatorial de Rafael Trujillo, l'un des plus cruels de l'histoire d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le 25 novembre 1960, sa mère, Minerva Mirabal, ainsi que ses tantes, Patria et María Teresa Mirabal, toutes trois militantes pour la démocratie, la liberté et les droits de la personne, ont été assassinées. La condamnation mondiale de cette atrocité s'est traduite par la désignation de cette date, par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution UN 54/134 de 1999), comme Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les crimes de lèse-humanité commis par la dictature contre des milliers de personnes, dont la mère et les tantes de madame Tavárez Mirabal, ainsi que son père, assassiné à son tour en 1963, ont poussé madame Tavárez Mirabal vers le service à la République dominicaine et à la région de l'Amérique latine. Depuis sa jeunesse, madame Tavárez Mirabal s'est consacrée à défendre les droits de la personne en toute indépendance, compétence et impartialité, plaidant aux échelons national et international en faveur de la justice, de la défense des droits de tous les êtres humains, et notamment des femmes, des filles, des garçons et des adolescents, ainsi que de tous les groupes traditionnellement marginalisés.

La candidature de Minou Tavárez Mirabal est soumise avec l'appui multipartite du Congrès de la Nation. La candidature a été choisie dans la mesure où madame Mirabal, en sa qualité de Sous-ministre de la Politique extérieure de la République dominicaine pendant quatre ans, de législateur (trois mandats : 2002-2006, 2006-2010 et 2010-2016) et de militante politique, a toujours fait preuve de leadership, de compétences en communication, d'engagement à l'égard de l'inclusion et de la diversité, et de talents pour recueillir des fonds, cimenter des alliances, coordonner le travail d'équipe et négocier avec différents acteurs et intérêts.

Il importe de souligner également l'apport de madame Minou Tavárez Mirabal aux travaux réalisés sur 14 ans en faveur du Statut de Rome pour la création de la CPI, du Fonds au profit des victimes, et de l'Action parlementaire globale (Parliamentarians for Global Action, PGA), réseau international de plus de 1400 législateurs qui font la promotion des droits de la personne et de l'État de droit, de la non-discrimination, de la démocratie et de l'égalité entre les sexes dans 143 pays partout au monde.

En République dominicaine, les initiatives législatives de madame Minou Tavárez Mirabal ont contribué de façon décisive à la ratification, par la République dominicaine, du Statut de Rome, en 2005, de l'APIC, en 2008, ainsi qu'à l'état avancé de la mise en œuvre du Statut, non seulement relativement au droit substantif, dans notre Code criminel depuis 2014, mais aussi, depuis 2018, relativement aux obligations de coopération avec la CPI.

Au sein de la PGA, madame Minou Tavárez Mirabal a travaillé activement pour faire ratifier le Statut de Rome dans 76 pays, puis pour atteindre l'universalité, l'intégralité et l'effectivité du Statut, ainsi que l'adoption des lois complémentaires de mise en œuvre du Statut par diverses législatures partout au monde.

À l'échelon international, comme femme politique et comme défenseure des droits de la personne, madame Minou Tavárez Mirabal s'est également consacrée à la défense des valeurs fondamentales pour l'humanité étroitement liées aux aspirations des victimes de crimes du Statut de Rome, comme l'interdiction de l'utilisation des armes, le droit des femmes à une vie libre de violence, la non-discrimination fondée sur le sexe ou tout autre motif, la protection contre toutes les formes de violence et l'abolition de la peine de mort, entre autres.

Cette longue feuille de route fait de madame Minou Tavárez Mirabal une candidate honorable pour servir au sein du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Elle contribuera sans aucun doute à l'effectivité et l'effet du Fonds dans l'application des missions de réparations, d'assistance et de recherche de fonds pour les victimes, et dans l'atteinte intégrale des objectifs du Statut de Rome, soit la recherche de la justice et l'abolition de la culture de l'impunité, pour protéger les victimes des crimes les plus graves commis contre l'humanité.

## **Curriculum vitae**

*Données personnelles: Mère de deux enfants*

### **Antécédents politiques**

#### **Parti Alianza País**

*Vice-présidente (depuis 2019)*

#### **Alianza por la Democracia, Opción Democrática y Nueva Democracia**

*(« Alliance pour la démocratie, Option démocratique et Nouvelle démocratie »)*

*Candidate à la Présidence, République dominicaine (élections nationales de 2016)*

#### **Parti Opción Democrática**

*Fondatrice et présidente (2015-2019)*

#### **Parti Liberación Dominicana (PLD)**

*Membre du Comité central (1997-2014)*

### **Antécédents gouvernementaux**

#### **Ministère d'État des Relations extérieures, République Dominicaine**

*Sous-ministre de la Politique extérieure (1998-2000)*

*Sous-secrétaire d'État des Relations extérieures, Affaires consulaires (1996-1998)*

*Coordonnatrice générale du Deuxième sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ACP (1999)*

*Coordonnatrice nationale de la Commission mixte-bilatérale dominico-haïtienne (1996-2000)*

*Coordonnatrice nationale du Premier sommet des Chefs d'État et de Gouvernement des pays CARICOM (1998)*

*Coordonnatrice nationale du Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Amérique centrale, du Panama, du Belize et de la République dominicaine (1997)*

*Coordonnatrice et rapporteuse de la Commission pour la Politique extérieure du Dialogue national (1997-1998)*

### **Antécédents parlementaires**

#### **Chambre des députés de la République Dominicaine**

*Députée au Congrès national, District national (2006-2006) (2006-2010) (2010-2016)*

### **Commissions**

*Présidente de la Commission des Affaires extérieures et de la Coopération internationale de la Chambre des députés (2006-2014)*

*Membre de la Commission pour la condition féminine (2002-2016)*

*Membre de la Commission spéciale pour la réforme du nouveau Code pénal et pour la réforme du Code de procédure pénale (2010-2016)*

*Membre de la Commission de l'Environnement et des Ressources naturelles (2002-2016)*

Membre de la Commission de révision et de vérification de l'Assemblée de révision de la nouvelle Constitution de la République (2010)

Vice-présidente de la Commission de l'Énergie et des Mines (2004-2006)

**Initiatives législatives : Droits de la personne, égalité entre les sexes et enfance (sélection)**

- Co-rédactrice de la Loi 32-18 sur la coopération de la République dominicaine avec la Cour pénale internationale, adoptée en 2018
- Co-rédactrice de l'amendement du Code pénal de la République dominicaine pour y inclure les crimes de génocide, crimes de guerre et crimes de lèse-humanité, la responsabilité pénale des supérieurs et l'imprescriptibilité (articles 89-95), adopté en 2014
- Co-rédactrice du projet de loi organique pour la création d'un système intégral pour la prévention, l'enquête, la sanction et l'éradication de la violence contre les femmes (présenté en 2012, en cours d'adoption)
- Co-rédactrice de l'amendement du Code pénal de la République dominicaine pour y inclure les crimes relevant du Statut de Rome, dont le crime d'agression et l'amendement de l'article 8 adoptés à Kampala (présenté en 2011, en cours d'adoption)
- Co-rédactrice de l'amendement de la Constitution de la République dominicaine pour y inclure les principes généraux des droits contenus dans le Statut de Rome pour le crime de génocide, les crimes de lèse-humanité et d'agression, adopté en 2010
- Rédactrice de la Loi 36-10 de la Campagne nationale « 16 jours contre la violence sexiste », adoptée en 2010
- Co-rédactrice de la Loi de ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC), adoptée en 2009
- Co-rédactrice de la Loi 220-07 pour la Protection et l'utilisation de l'emblème de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adoptée en 2007
- Co-rédactrice de la Loi de ratification du Statut de Rome, adoptée en 2005
- Co-rédactrice de la Loi 88-03 pour la création sur l'ensemble du territoire national de maisons d'accueil ou refuges pour les femmes, garçons, filles et adolescentes victimes de violence familiale et sexiste, adoptée en 2003

**Motions (sélection)**

- Promotrice de la motion « Appui multipartite du Congrès de la République dominicaine pour la mise en candidature, à la Cour pénale internationale, de la juge Olga Herrera Carbuccion, Présidente de la chambre pénale de la Cour d'appel et de la Cour pénale de Saint-Domingue », 2011
- Co-rédactrice de la résolution parlementaire en appelant au Gouvernement à transmettre au Congrès l'acte de ratification des amendements du Statut de Rome adoptés à Kampala, 2010

**Diplomatie parlementaire mondiale en matière de droits de l'homme**

**Confédération parlementaire des Amériques (COPA)**

Vice-présidente, 2008-2012

**Action mondiale des Parlementaires (Parliamentarians for Global Action, PGA)**

Présidente, 2014-2016

**Présidente de la Commission internationale, 2012-2014**

Membre du Comité exécutif et de la Commission internationale, plusieurs mandats, 2006-2016

**Campagne de la PGA pour la Cour pénale internationale (CPI)**

À titre de membre de la PGA et membre de ses organes de direction, appui pour les pays des groupes nationaux suivants dans leurs initiatives en faveur de la CPI :

- Afrique : Kenya, Nigéria, République démocratique du Congo
- Amérique latine : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, El Salvador, Équateur, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Suriname, Uruguay, Venezuela
- Asie : Afghanistan, Japon, Malaisie, Sri Lanka
- Moyen-Orient : Bahreïn, Liban, Maroc
- Europe et autres pays : États-Unis, Ukraine

Missions d'assistance technique et politique pour la ratification du Statut de Rome, la mise en œuvre et la ratification des amendements de Kampala

- Mexique, 2003-2006
- Brésil, 2004-2010
- Suriname, 2008
- Chili, 2007-2009
- Panama, 2011
- El Salvador, 2011, 2014
- Colombie, 2013
- Haïti, 2016

Comités organisateurs (sélection)

- Atelier régional parlementaire pour la mise en œuvre du Statut de Rome et des amendements de Kampala, Saint-Domingue, 2015
- Table ronde pour l'adoption de la loi sur le Statut de Rome, Saint-Domingue, 2011
- Délégation parlementaire à la 10<sup>e</sup> session de l'Assemblée des États parties de la CPI, Nations Unies, New York, 12-21 décembre 2011
- Cinquième session de l'Assemblée consultive de la PGA pour la Cour pénale internationale et l'État de droit, Saint-Domingue, 2008

Rapporteuse (sélection)

- Briefing, "Justice for ISIS Atrocities: How US policy on the International Criminal Court could Advance Accountability in Iraq and Syria", Tom Lantos Human Rights Commission, Chambre des Représentants des États-Unis, Washington, DC, février 2016
- Session de haut niveau sur la Cour pénale internationale, Commission des Affaires juridiques et politiques de l'Organisation des États Américains (OÉA), février 2016
- « L'affranchissement de la femme : construire la sécurité humaine », Congrès de la Nation, Argentine, Séminaire Justice et Équité entre les sexes, 11-12 mai 2011

#### **Campagne de la PGA pour la Paix et la Sécurité**

- Rapporteuse, « L'impact de la violence armée sur le développement », Colombo, Sri Lanka, octobre 2011
- Initiatives parlementaires pour la ratification de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et le Traité sur le commerce des armes
  - Haïti, 2017
  - El Salvador 2015
  - Kazakhstan 2016

#### **Campagne de la PGA pour l'équité entre les sexes**

- Rapporteuse, Dialogue intergénérationnel sur l'équité entre les sexes et les droits des filles et des adolescentes, UNICEF, La Antigua, Guatemala, octobre 2018

- Conférence magistrale inaugurale, Colloque international sur le féminicide, Assemblée nationale de France, Paris, France, 26 janvier 2017
- Rapporteuse, lancement du « Manuel parlementaire sur les droits de la personne, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle » au Congrès de la République orientale de l'Uruguay, 10-11 juillet 2016
- Initiatives parlementaires pour l'adoption de lois sur l'équité entre les sexes et la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, le sexe ou l'identité
  - Trinité-et-Tobago, 2016
  - Belize, 2016
  - El Salvador, 2015
  - Saint-Domingue, 2013

**Campagne de la PGA pour l'abolition des mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés (CEFM)**

- Initiatrice de la Résolution parlementaire CEFM signée par 774 parlementaires de 76 pays, pour la mise en œuvre de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 69/156 de 2014

**Initiatives pour l'enfance, l'équité, la justice, la vérité et la mémoire**

**Fondation Horizonte Ciudadano, fondée par Michelle Bachelet**, membre du « Réseau de leaders pour un départ sûr pour les droits de la petite enfance », Santiago, Chili, depuis 2019

**Conseil consultatif de l'Action mondiale des parlementaires (PGA), New York, La Haye, depuis 2016**

**Auteur du livre « Mañana te escribiré otra vez »** (lettres de Minerva Mirabal et Manolo Tavárez Justo), Amigo del Hogar éditeurs, Saint-Domingue, République dominicaine, 2013

**Co-fondatrice de la maison-musée des sœurs Mirabal**, Salcedo, République dominicaine, 1981

**Organismes internationaux**

**Membre des Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes relevant de la compétence de la Cour pénal international**

Élue par l'Assemblée des États parties pour représenter la région d'Amérique latine et des Caraïbes, 2020-présent

**Assemblée parlementaire paritaire Afrique, Caraïbes, Pacifique-Union européenne (ACP-EU)**

Membre de la Mission pour l'aide à la reconstruction de Haïti suite au séisme, 2009-2010

***Organisation des États Américains – OÉA***

Chef de la mission d'observation électorale pour le plébiscite et l'élection partielle de gouverneurs, Pérou, décembre 2018

**Médias**

**Journal « Libre »**

Chroniqueuse, 2008-2010

**Programme « Première heure », Antena Latina**

*Chroniqueuse politique, 2000-2001*

**Écoles**

**Universidad Acción Pro Educación y Cultura (UNAPEC), Saint-Domingue**

*Directrice du Département d'espagnol, 2001-2002*

*Professeur, 1985-1992*

**Casa de las Américas, La Havane, Cuba**

**Centre d'études des Caraïbes (CEC)**

*Chercheure en littérature dominicaine, 1979-1980*

**Centre de recherches littéraires (CIL)**

*Chercheure en littérature hispanique, 1980-1983*

**Publications**

« **El Camino que Traigo Conmigo** », Impretur éditeurs, Saint-Domingue, République dominicaine, 2011

**Initiatives privées**

*Entrepreneure, production textile, 1985-2000*

**Études**

Instituto Universitario de Investigación Ortega y Gasset, maîtrise en direction et gestion publique, Madrid, Espagne, 2006-2008

Université de La Havane, études de troisième cycle en linguistique hispanique, 1983-1984

Université de La Havane, licence en philologie hispanique, spécialisation en littérature hispanoaméricaine, 1978-1984

**Langues**

Espagnol – Anglais – Français

## 5. Yillah, Ibrahim Sorie (Sierra Leone)

[Original : anglais]

### Note verbale

I write in relation to the above subject matter referenced UN/ICC/101/MUL from the Director-General and Ambassador-at-Large of the Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation (MFAIC) dated 8 June, 2021.

Having taken into account of the said paragraph 3 of the annex and paragraph 8 of resolution ICC-ASP/1/Res.7, as one of the States Parties, I, Justice Desmond Babatunde Edwards, CJ now nominate Mr. Ibrahim Sorie Yillah for the African States (one seat) by communicating this nomination through the diplomatic channel as stipulated to the Secretariat of the Assembly of State Parties, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, The Hague, The Netherlands.

Ibrahim Yillah Esq portrays the required and desired competencies as proposed by the Board of Directors.

Please find attached his curriculum vitae, accompanying statement and other supporting documentation for your kind attention and consideration.

### Exposé des qualifications

Le Gouvernement de Sierra Leone a l'honneur de présenter la candidature, au Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, d'Ibrahim Sorie Yillah, avocat (*Barrister at Law* et *Solicitor*) près la Haute Cour de Sierra Leone, qui a pratiqué en tant qu'avocat, localement et internationalement, ces vingt-trois (23) dernières années. Ibrahim Sorie Yillah est un avocat expérimenté et hautement qualifié qui a travaillé au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale en tant qu'avocat, puis conseil de la Défense, et exerce actuellement, au moment de la présentation de sa candidature, en tant que Défenseur principal du Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone.

Ibrahim Sorie Yillah est une personne jouissant de la plus haute considération morale, connue pour son intégrité, et dont les mandats auprès des tribunaux nationaux et internationaux se sont caractérisés par le dévouement et l'altruisme. Ibrahim possède la gamme de compétences et l'expérience administrative requises pour travailler dans une institution telle que le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale en relation avec les autres structures dans le cadre de la Cour pénale internationale vu ses années d'expérience en contact avec des victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en tant qu'avocat et Défenseur principal du Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone. Ibrahim apporte l'expérience unique de contacts directs avec les témoins et victimes sur le terrain lors des enquêtes ; il comprend les défis que ces personnes rencontrent et possède en plus des connaissances sur les conduites à tenir avec les victimes et les témoins de la Défense.

La nomination d'Ibrahim au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes apporterait une chose fort utile : l'expérience directe d'un avocat originaire d'un pays ayant subi une guerre civile brutale et dans lequel a été établi un tribunal international pénal où cet avocat a travaillé comme conseil en coopération avec l'Unité des victimes et des témoins afin de fournir aux victimes une aide psycho-sociale. Ibrahim comprend ce que signifie être une victime et les besoins de celle-ci, ce qui est au cœur du travail du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Ibrahim possède les compétences, l'expérience et la gamme d'aptitudes pour s'occuper de victimes de crimes graves et continue à ce jour son travail au Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone, en contact avec des victimes de crimes graves en Sierra Leone.

Ibrahim parle l'anglais et l'écrit, et son français est courant. Il est qualifié pour siéger comme juge à la Cour suprême de Sierra Leone.

## Curriculum vitae

Avocat (*barrister-at-law* et *solicitor*) de la Haute Cour de Sierra Leone

### Informations personnelles

Date de naissance : 11 janvier 1974

Lieu de naissance : Freetown (Sierra Leone)

Nationalité : ressortissant de Sierra Leone

### Formation

Enseignement secondaire : École secondaire St Edwards, King Tom, Freetown (Sierra Leone)  
Période : 1985 à 1992

Faculté de droit, Université Fourah Bay, Université de Sierra Leone, Mount Aureol, Freetown (Sierra Leone)  
Période : 1992 à 1996

Diplômes : Licence en droit (*LLB, Bachelor of Laws*, avec distinction). École de droit de Sierra Leone (*Sierra Leone Law School*), 11 Lamina Sankoh Street, Freetown (Sierra Leone)  
Période : 1996 à 1997

Diplôme d'avocat (*Barrister-at-Law* et *Solicitor*) près les tribunaux de Sierra Leone

Admission : admission au Barreau de Sierra Leone (*Utter Bar of Sierra Leone*) en décembre 1998

Distinction : prix du juge pour l'étudiant présentant les meilleurs résultats (*Chief Justice's Prize for Student with the Best Overall Performance*)

A remporté le prix du procureur général pour les meilleurs résultats obtenus en éléments de preuve et procédure pénale

A remporté le premier prix de l'éthique et de la pratique professionnelle

Centre des droits de l'homme, Faculté de droit, Université de Pretoria (Afrique du Sud)  
Période : janvier à décembre 2001

Stage au Tribunal pénal international pour le Rwanda et dans les bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) à Accra (Ghana) dans le cadre de programmes d'études

Diplôme : Maîtrise en droit – droits de l'homme en Afrique (*LLM, Human Rights in Africa*)  
Thèse sur les avancées d'une démarche axée sur les droits de l'homme en matière de protection des réfugiés en Afrique (*Towards A Human Rights Approach to Refugee Protection in Africa*)

### Expérience professionnelle

Juin 1997 à novembre 1997- Stagiaire, Wright and Co. Solicitors (avocats près la Haute Cour de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone)

#### Avocat (*Barrister et Solicitor*), *Wright & Co. Solicitors* (Sierra Leone)

Février 1998 à décembre 2000 – Avocat (*barrister et solicitor*) chez *Wright & Co Barristers and Solicitors*, travaillant exclusivement sur les litiges commerciaux, civils et pénaux près le tribunal de première instance, la Haute Cour et la Cour d'appel du Sierra Leone. Travail sur des affaires civiles, commerciales et pénales ainsi que participation à de nombreux séminaires et formations sur la procédure pénale et civile en Sierra Leone, dont ceux organisés par

l'association du Barreau de Sierra Leone (*Sierra Leone Bar Association*) et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Avril 2001 à mai 2001 – Stage au Tribunal pénal international pour le Rwanda dans le cadre des études de Maîtrise (*LLM*) : étude des aspects pratiques de l'Accusation et de la Défense dans des affaires de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité.

Travail de courte durée comme spécialiste de la protection à Accra pour l'UNHCR dans le cadre des études de Maîtrise, d'août à novembre 2001, pour mes recherches sur ma thèse traitant de la protection des réfugiés en Afrique.

Thèse de Maîtrise sur les avancées d'une démarche axée sur les droits de l'homme en matière de protection des réfugiés en Afrique (*Towards A Human Rights Approach to Refugee Protection in Africa*).

#### **Associé, Cabinet d'avocats *Roberts and Partners* (Sierra Leone)**

Janvier 2002 à décembre 2002 – Avocat (*barrister* et *solicitor*, chez *Roberts and Partners*, associé dans l'un des cabinets d'avocats de premier plan en Sierra Leone à l'époque) : travail approfondi sur la procédure et le droit dans le domaine pénal, bancaire, des sociétés, ainsi que des questions de procédure civile et développement d'un intérêt pour le droit environnemental, d'où des recherches en la matière. Chez *Robert and Partners*, j'ai effectué des recherches sur des questions juridiques complexes et donné des avis juridiques à des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions commerciales et des missions diplomatiques.

#### **Juriste adjoint, Bureau du Défenseur principal, Tribunal spécial pour la Sierra Leone**

Décembre 2002 à août 2005 – départ de la pratique pénale privée afin de travailler comme juriste adjoint pour le Bureau du Défenseur principal du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, tribunal international pénal établi par un traité conclu entre le Gouvernement de Sierra Leone et les Nations Unies. À ce titre, j'ai tenu un rôle clé dans l'établissement du premier Bureau du Défenseur principal du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

#### **Co-conseil, équipe juridique des Forces de Défense civile représentant Sam Hinga Norman**

J'ai ensuite été nommé, par la chambre de première instance 1 du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, co-conseil pour Sam Hinga Norman, ancien Ministre de la Défense pour ce pays, durant son jugement (Procureur c. Sam Hinga Norma, Moinina Fofana et al.). J'ai présenté des éléments de preuve, contesté des éléments de preuve de l'Accusation, entrepris des recherches juridiques sur des questions complexes, rédigé des motions, et ai plaidé devant les chambre de première instance et d'appel du Tribunal spécial pour la Sierra Leone avec un autre conseil représentant Sam Hinga Norman. J'ai en outre pris part à des enquêtes de la Défense relativement à cette affaire et en ai dirigé. J'ai exercé ces fonctions supplémentaires tout en assumant le rôle de conseil de permanence pour le Bureau de la Défense du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. En parallèle de mon mandat au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, j'ai travaillé sur des affaires civiles, commerciales et pénales dans les tribunaux nationaux.

#### **Avocat, Bureau du Procureur, Cour pénale internationale (CPI), La Haye (Pays-Bas)**

Septembre 2005 à avril 2011 – J'ai officié au Bureau du Procureur initialement comme avocat adjoint de première instance, ensuite promu au rang d'avocat pour ce même Bureau de la Cour pénale internationale, La Haye (Pays-Bas).

Au cours de mon travail au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), j'ai travaillé sur les situations en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC) et en République centrafricaine (RCA) ainsi que sur des affaires découlant de ces situations ; j'ai ainsi secondé des avocats principaux de première instance dans la conduite d'enquêtes,

l'accomplissement de missions visant à identifier et localiser des éléments de preuve et témoins potentiels, la rédaction de mémoires, et notamment les demandes de mandat d'arrêt, les soumissions écrites pour des audiences de confirmation des charges, la présentation d'éléments de preuve devant la Cour, la présentation de soumissions lors de conférences de mise en état, et la définition de stratégies pour la présentation d'affaires et d'éléments de preuve devant les chambres de première instance de cette Cour.

#### **Conseil de la Défense, Cour pénale internationale, La Haye (Pays-Bas)**

Après avoir démissionné du Bureau du Procureur en 2011, j'ai travaillé comme conseil de la Défense dans les affaires relatives au Darfour portées devant la Cour pénale internationale à La Haye (Pays-Bas), de la fin de 2011 jusqu'à maintenant. J'ai mené des enquêtes pour la Défense, élaboré des stratégies pour les affaires et présenté des éléments de preuve devant les Chambres de la Cour pénale internationale en tant que conseil de la Défense devant les chambres de première instance de la Cour.

#### **Associé principal, Tejan-Cole, Yillah and Partners, 2013 à nos jours**

Je suis l'un des fondateurs (avec Abdul Tejan-Cole Esq., associé principal) d'un des principaux cabinets d'avocats de Sierra Leone, et en suis actuellement associé principal, avec des spécialisations en procédures relatives aux droit bancaire, droit des sociétés, financement de projet, procédures pénales et civiles, en droit international, droit environnemental, droit des sociétés, et droit de la propriété intellectuelle.

#### **Consultant, droit de l'environnement, Agence de protection de l'environnement (Sierra Leone)**

De 2015 à 2017, j'ai été consultant de l'Union européenne pour l'Agence de protection de l'environnement sur des questions relatives au développement et au renforcement de la capacité juridique de l'Agence, à l'analyse des amendements sur l'environnement existants et à la proposition de nouveaux amendements afin de les aligner sur les lois internationales modernes en matière d'environnement, et de présenter des stratégies pour la poursuite de crimes environnementaux en Sierra Leone.

De 2014 à aujourd'hui, notre cabinet d'avocats a fourni des services de représentation à l'Agence de protection de l'environnement de Sierra Leone.

En cette qualité, j'ai eu l'occasion d'analyser la législation foncière en Sierra Leone et les politiques existantes afin de déterminer leurs effets sur la productivité et leurs conséquences générales sur la protection de l'environnement. J'ai aussi contribué à l'analyse du projet de loi sur l'environnement ainsi que des réglementations relatives à l'extraction de sable en Sierra Leone, par exemple.

#### **Devoirs et responsabilités – Consultant, droit de l'environnement, Agence de protection de l'environnement (Sierra Leone)**

Analyse de l'Agence existante de protection de l'environnement (2009), et proposition d'amendements à celle-là.

Élaboration de directives pour les enquêtes sur les crimes environnementaux en Sierra Leone et leur poursuite.

Formation de la police, des procureurs et des magistrats sur le droit environnemental. Contribution à l'élaboration des réglementations environnementales sur l'extraction minière, l'extraction des sables, l'agriculture et les télécommunications en Sierra Leone.

Participation à la poursuite des infractions contre l'environnement en Sierra Leone aux fins de suivre et d'évaluer des projets ; contribution à la détermination des redevances de licence adéquates pour les projets.

Élaboration de réglementations environnementales pour des secteurs tels que le tourisme, l'extraction minière et l'agriculture en Sierra Leone.

Contribution à l'élaboration des réglementations environnementales suivantes en Sierra Leone :

1. Réglementations sur les substances dangereuses et toxiques
2. Réglementations sur le contrôle et la gestion des pesticides et des produits chimiques dangereux, 2016
3. Réglementations sur le contrôle des émissions des véhicules
4. Réglementations sur l'évaluation des impacts environnementaux dans le secteur de l'agriculture
5. Réglementation sur l'évaluation des impacts environnementaux dans le secteur industriel, 2016
6. Réglementation sur l'évaluation des impacts environnementaux des tours de communication, 2016
7. Réglementation sur l'extraction de sable
8. Réglementations sur les mines et minéraux, 2013

**Membre, Comité de rédaction sur la nouvelle loi d'arbitrage pour la Sierra Leone sous les auspices de la commission de réforme des lois en Sierra Leone**

Membre du comité de rédaction sur la nouvelle loi d'arbitrage de 2017 à 2018 sous les auspices de la commission de réforme des lois.

Arbitre ayant siégé pour un certain nombre de procédures en arbitrage en Sierra Leone et intérêt particulier pour l'arbitrage sur les questions d'extraction minière.

**Autres engagements relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Afrique**

Regroupement pour le procès de Yahya Jammeh, ancien Président de Gambie.

Septembre à décembre 2017 - Consultant pour AIDS Free World dans le cadre du regroupement militant pour le procès de Yahya Jammeh, ancien Président de la Gambie — Conseils stratégiques sur les affaires traitant des victimes du SIDA et du VIH en Gambie.

**Autres services juridiques rendus en tant que praticien du droit à titre privé en Sierra Leone, de 2014 à aujourd'hui**

Service de mandataire pour diverses banques en Sierra Leone, à savoir GT Bank (SL) Ltd et Eco Bank Microcredit Finance, et conseils juridiques à diverses institutions financières internationales de crédit finançant des projets en Sierra Leone. À cet égard, j'ai secondé l'Organisation for the Promotion of Investment Corporation (OPIC), devenue United States International Finance Corporation (DFC), ainsi que la Bank of New York, d'autres organismes étrangers prêtant au Gouvernement de Sierra Leone et entreprises et banques en Sierra Leone.

J'ai également aidé des banques commerciales locales et continue de le faire pour la coordination de financement par les prêteurs internationaux, l'élaboration d'accords de prêt et de documents de sécurité, ainsi que le recouvrement de prêts et l'application des lois sur les valeurs mobilières devant les tribunaux.

Mentionné dans l'annuaire des chambres comme l'un des principaux avocats d'affaires de niveau international en Sierra Leone.

**Défenseur principal, Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone, de 2015 à aujourd'hui**

Je suis le Défenseur principal du Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone, tribunal

international résiduel assumant les fonctions résiduelles du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. À ce titre, je seconde le Greffier pour la supervision et l'application des peines prononcées par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone s'agissant de condamnés emprisonnés au Royaume-Uni et au Rwanda, et soumetts aux juges de ce Tribunal des mémoires pour les condamnés ou en leur nom.

#### **Autres formations reçues et cours suivis**

Lors de mon travail pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et pour la Cour pénale internationale, j'ai reçu une formation approfondie du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles (*Bar Council of England and Wales*) ainsi que de plusieurs groupes de défense des droits de l'homme sur l'amélioration des techniques de plaidoirie et la présentation d'appels devant des tribunaux nationaux et internationaux.

Lors de mon travail pour le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, j'ai reçu une formation approfondie sur les techniques de formation aux plaidoyers (première instance et appels), tant à la Cour qu'au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Ces formations ont tenu lieu de révisions pour les plaidoiries en première instance et en appel, utiles à la fois devant les tribunaux nationaux et internationaux.

J'ai également assisté à plusieurs cours et formations sur les moyens de présenter les éléments de preuve devant les juges de tradition de droit civil au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

Au Bureau du Procureur toujours, j'ai reçu des formations en rédaction juridique, ainsi que pour la rédaction de plaidoyers et de rapports d'enquête.

#### **Publication**

« The Special Court for Sierra Leone: A Defence Perspective by Jones, John RWD, Ibrahim Yillah et al », *Journal of International Criminal Justice*, 2004, Volume 2, No. 1.

#### **Formations / conférences et séminaires**

J'ai suivi de nombreuses formations et ai assisté à de nombreux conférences et séminaires sur des questions relevant du droit international pénal et d'arbitrage international à La Haye, à l'Institut Asser (*Asser Institute*), à des conférences données par des hôtes de la Cour pénale internationale et du Bureau du Procureur et du centre Grotius (*Grotius Centre*) ; j'ai pour ma part donné des conférences sur des sujets de droit international pénal, notamment à l'Université d'Utrecht, à l'Université Fourah Bay et à l'Université de Sierra Leone en tant qu'orateur invité.

J'ai suivi divers séminaires sur l'arbitrage international et sur les tendances récentes en matière d'arbitrage, notamment ceux organisés par le Professeur Khawar Qureshi QC des McNAIR Chambers sur l'évolution de sujets liés au droit de l'arbitrage international.

J'ai participé à des séminaires et à des cours organisés par le *Centre for International Law and Policy in Africa* (CILPA) sur l'adoption par la Sierra Leone de la Convention de New York et ses implications sur l'investissement et les échanges internationaux ainsi que pour l'héritage laissé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, en particulier ses contributions au développement du droit international.

#### **Membre – Conseil exécutif, Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI)**

Membre, Conseil exécutif de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI), 2021.

### **Compétences**

Plaidoirie en première instance et en appel  
Contentieux international en matière d'affaires  
Arbitrage  
Recouvrement de prêts et application de valeurs mobilières  
Capacité de communiquer efficacement en anglais et en français  
Formations et compétences en direction  
Gestion du personnel et des ressources  
Rédaction juridique : rédaction de rapports d'enquêtes, de demandes de mandat d'arrêt, etc.

### **Autres langues**

Aisance en français écrit et parlé.

### **Compétences en recherche**

Goût pour la recherche, familier avec les outils technologiques de recherche juridique, etc.

### **Rédaction**

Excellentes compétences en rédaction

### **Vaste expérience de travail sur les questions relatives aux victimes et aux témoins**

J'ai beaucoup travaillé (et continue de le faire) sur les questions relatives aux victimes et aux témoins, dans mon travail avec le Bureau du Procureur à la Cour pénale internationale et en ma qualité actuelle de Défenseur principal du Tribunal résiduel spécial pour la Sierra Leone, où je continue de travailler avec le Greffe et l'Unité de protection des témoins et des victimes. Des dizaines d'années d'expérience de travail sur les questions liées aux victimes aux niveaux national et international. L'ABCPI accomplit un travail important sur les questions relatives aux victimes à la Cour pénale internationale et mes liens avec le Conseil exécutif ont élargi mon horizon sur les défis que rencontrent les victimes et les associations de victimes dans le cadre juridique de la Cour pénale internationale.